



FUTUR FACTEUR 4

PLAN CLIMAT-ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS DU SUD DE L' AISNE

Stratégie énergie-climat

Novembre 2013

ADEME



PICARDIE
LA RÉGION



Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE





SOMMAIRE

PREAMBULE	103
AXE 1 : RENFORCER LA COMPETENCE ENERGIE-CLIMAT DU TERRITOIRE.....	104
1. SE POSITIONNER QUANT A LA PRISE EN CHARGE DE LA COMPETENCE ENERGIE PAR LE TERRITOIRE.....	104
2. METTRE EN PLACE UN GUICHET UNIQUE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT.....	104
3. DEVELOPPER L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION POUR FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS.....	105
AXE 2 : BATIMENTS ET LOGEMENTS, CONFORTER LA VOLONTE D'EXCELLENCE DU PAYS	106
1. UNE PRIORITE : REHABILITER LES LOGEMENTS EXISTANTS.....	106
2. GARANTIR LA QUALITE DE LA CONSTRUCTION NEUVE	108
AXE 3 : FAIRE DU PAYS UN POLE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE	110
1. LE SECTEUR AGRICOLE	110
2. LE SECTEUR INDUSTRIEL	111
3. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE VERTE	112
4. VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	112
AXE 4 : ŒUVRER POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE.....	115
1. MAITRISER L'URBANISATION ET OPTIMISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE	115
2. LE TRANSPORT DE VOYAGEURS : REDUIRE LES EMISSIONS LIEES A L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE	116
3. LE TRANSPORT DE MARCHANDISES : OPTIMISER LES DIFFERENTES SOLUTIONS	120
AXE 5 : ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	122
1. CONNAITRE ET INFORMER LA POPULATION SUR LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE POUR MIEUX L'ANTICIPER.....	122
2. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU	122
3. ADAPTER LES BATIMENTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	123

PREAMBULE

La stratégie énergie-climat constitue le programme politique du territoire en matière d'énergie et de climat. Elle traduit les enjeux qui ont émergé lors de la réalisation du diagnostic et de la concertation mise en place en orientations stratégiques.

Début 2012, un Forum Plan Climat a été organisé afin d'associer étroitement les élus du Pays du Sud de l'Aisne avec les différents acteurs du territoire pour co-construire ensemble cette stratégie. Des démarches, des projets sont déjà mis en œuvre sur le territoire. Il ne s'agit donc pas de refaire ce qui existe mais bien de s'appuyer sur la dynamique déjà lancée et d'agir dans un souci de complémentarité des actions. Le forum s'est déroulé sur trois demi-journées et autour de trois thèmes :

- 09 mars 2012 : habitat et bâtiments ;
- 23 mars 2012 : agriculture et industrie ;
- 06 avril 2012 : transport de personnes et de marchandises.

Ces demi-journées ont permis de réunir à chaque fois une vingtaine de participants (élus, associations, entreprises, chambres consulaires, Etat, Région, ADEME...).

Les différentes orientations stratégiques du plan climat ont été construites à partir des conclusions de ce forum et tenant compte des différents débats locaux ou nationaux (objectifs Grenelle, objectifs du SRCAE). Elles ont été présentées pour avis aux personnes publiques associées (Etat, Région, Département, ADEME, chambres consulaires...) le 23 octobre 2012 et aux membres du comité de pilotage SCoT-PCET le 14 décembre 2012. La stratégie comportait alors neuf axes. Dans un souci de clarification et de meilleure lisibilité de la stratégie, les membres du comité de pilotage SCoT-PCET qui se sont réunis le 03 octobre 2013 ont décidé de réorganiser ces axes.

La stratégie ainsi validée par les élus du Pays du Sud de l'Aisne s'organise autour de cinq grands axes :

- Axe 1 : Renforcer la compétence énergie-climat du territoire ;
- Axe 2 : Bâtiments et logements, conforter la volonté d'excellence du Pays ;
- Axe 3 : Faire du Pays un pôle de développement économique durable ;
- Axe 4 : Œuvrer pour un aménagement durable du territoire ;
- Axe 5 : Anticiper les effets du changement climatique.

Chaque axe est ensuite décliné en différentes orientations qui constitueront la base du plan d'actions.

AXE 1 : RENFORCER LA COMPETENCE ENERGIE-CLIMAT DU TERRITOIRE

Une première étape essentielle consiste en la prise en charge par le territoire, et par le Pays, des problématiques liées au changement climatique, à la raréfaction des énergies fossiles et plus largement à l'augmentation des prix des énergies. Cela implique une montée en compétences et en connaissances sur l'ensemble du territoire, tant par le Pays que les collectivités qui le composent, mais aussi de l'ensemble de ses habitants et usagers. Cela nécessite également la mise en place de capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles qui permettront le déploiement des actions à court comme à long terme.

1. SE POSITIONNER QUANT A LA PRISE EN CHARGE DE LA COMPETENCE ENERGIE PAR LE TERRITOIRE

L'action publique en matière d'énergie implique inévitablement d'interroger les compétences institutionnelles en la matière. La distribution d'énergie est en effet un levier incontournable de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, qui dépend juridiquement de la compétence des communes. Néanmoins, ces dernières se saisissent rarement de façon effective de ces compétences, la tendance générale étant de laisser les aspects tant stratégiques que de gestion aux soins des concessionnaires. **Une réflexion importante est donc à lancer sur le territoire : quel rôle les collectivités veulent-elles jouer en matière d'énergie ?** Les maires sont aujourd'hui en situation de nouer des partenariats sur la maîtrise de la demande énergétique et le développement des énergies renouvelables, ainsi que sur les réseaux intelligents (smart-grids). Par ailleurs, les communes peuvent contrôler l'exécution de leur concession et notamment la pertinence et le coût des investissements réalisés. Enfin, les renouvellements de contrats de concession doivent être l'occasion de rediscuter de leur contenu, notamment la nature même des contrats, de poser des exigences en termes de part d'énergies renouvelables, de revente de certificats d'économie d'énergie, etc.

Il est à noter que si la compétence est au niveau communal, les logiques d'efficacité et de mutualisation font qu'il est plus pertinent de traiter la question à l'échelle territoriale, avec une mise en réseau et une articulation des différents acteurs, afin d'harmoniser les stratégies et les exigences vis-à-vis des fournisseurs.

2. METTRE EN PLACE UN GUICHET UNIQUE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

Il existe sur le territoire un réel besoin de conseil indépendant et compétent en matière d'énergie et de climat, afin d'orienter les collectivités, les particuliers et les professionnels. La mise en place d'un guichet unique de l'énergie et du climat et/ou le redéveloppement du réseau local d'Espaces Info-Energie doivent être réfléchis en ce sens. Une telle structure aura vocation à la fois à impulser des initiatives, à développer les compétences et à animer le territoire sur les questions énergétiques et climatiques, notamment en

mettant en synergie les acteurs de la filière afin de la structurer. Il s'agit d'une véritable structure de dialogue, de conseil et un outil d'intérêt général d'accompagnement des particuliers, des communes, petites entreprises du territoire en faveur de la maîtrise de l'énergie en amont des acteurs professionnels du marché.

Son opportunité, ses modalités de mise en place et son articulation avec les structures de conseil à l'échelle infra ou supra-territoriale seront à déterminer de manière partenariale.

3. DEVELOPPER L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION POUR FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Les comportements et les choix individuels quotidiens en matière de déplacement, d'habitat et de consommation constituent globalement la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire. La mobilisation et la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs, y compris les particuliers, constituent par conséquent une priorité.

Le Forum Plan Climat (mars à avril 2012) a confirmé que la question du climat et la nécessité d'un développement durable semblent globalement perçues sur le territoire comme déterminantes. Il subsiste néanmoins de grandes hésitations quant aux moyens pour répondre à ces enjeux, aux comportements à adopter et aux capacités de financement. **La transformation des comportements nécessite de nourrir une vision collective de la transition à opérer, à travers une action globale de nature culturelle.**

Cette action de conseil, de sensibilisation s'inscrit dans la continuité du type d'intervention du Pays du Sud de l'Aisne et des collectivités qui ont déjà engagé ce type de démarche. Elle aura vocation à être déclinée dans le cadre des différentes missions partenariales menées par ces derniers : protection de l'environnement et du cadre de vie, aménagement du territoire, développement économique, soutien aux entreprises...

Le guichet unique pour l'énergie et le climat sera le vecteur d'initiatives dans les domaines de l'éducation, de la sensibilisation et de la diffusion de bonnes pratiques. Cette information et cette sensibilisation doivent permettre de faciliter les actions de réduction des émissions directes de GES (rénovation des bâtiments, utilisation préférentielle des modes doux et des transports en commun). Celles-ci doivent également porter sur la nécessité d'une transition globale vers des modes de consommation et de production soutenables (alimentation moins carnée et de saison, réduction du gaspillage et de la consommation inutile, systématisation du recyclage...).

Les entreprises feront l'objet d'une attention et d'un soutien particulier afin de favoriser le développement et la généralisation d'un engagement vers des pratiques plus sobres.

AXE 2 : BATIMENTS ET LOGEMENTS, CONFORTER LA VOLONTE D'EXCELLENCE DU PAYS

71 % des logements du Pays du Sud de l'Aisne ont été construits avant la première réglementation thermique de 1975 (cf. diagnostic). L'enjeu principal pour le territoire réside donc en la réhabilitation de ce parc fortement énergivore. Ce dernier, composé majoritairement de maisons individuelles, bénéficie d'une grande marge de progression sur l'isolation. Dans un contexte de forte hausse de la précarité énergétique, il s'agit là d'une résolution double d'un problème économique et de qualité de vie, tout en créant de l'emploi et en structurant les filières de l'éco-construction et rénovation.

L'objectif est de rendre les bâtiments les plus économes possible tout en développant les énergies renouvelables.

1. UNE PRIORITE : REHABILITER LES LOGEMENTS EXISTANTS

Un **diagnostic poussé de l'habitat** sur le territoire, en lien avec les politiques départementales (diagnostic prévu sur l'insalubrité des logements), régionales et nationales, doit permettre d'affiner la connaissance du bâti, des besoins et des leviers réels.

Le SRCAE* de Picardie a acté le lancement d'un **programme massif de réhabilitation énergétique du bâtiment à l'échelle de la Région**. Dans un souci d'efficacité, de cohérence et de recherche d'économies d'échelle, les collectivités de l'UCCSA **se rapprocheront des porteurs de ce programme afin d'y articuler leurs propres actions et de nouer ou approfondir des partenariats**.

Au vu des spécificités du territoire, des actions particulières seront envisagées avec pour cible :

- les **baillleurs sociaux** : un conventionnement doit être passé pour l'instauration d'un programme d'investissement multi-partenarial (organismes HLM, Département, Région, Caisse des Dépôts et Consignations...). Afin de favoriser le développement de programme ambitieux, le Pays pourra inciter les bailleurs sociaux à généraliser l'approche en coût global qui inclut l'investissement, le fonctionnement, la maintenance, la gestion des déchets et à terme la déconstruction ;
- Les **populations modestes en situation de précarité énergétique ou menacées par celle-ci** : la question de la précarité énergétique va être un des grands sujet des années qui viennent, avec une augmentation des prix de l'électricité de 30 à 40% prévue par la Commission de Régulation de l'Energie pour 2016, compte tenu des investissements considérables à engager du fait du vieillissement du parc de production électrique. Les familles modestes n'ayant ni accès à l'emprunt, ni la capacité d'investir dans des travaux de réhabilitation ont besoin d'être accompagnées pour parvenir à réduire leurs factures énergétiques. Cette action doit à présent dépasser l'aide au paiement des factures, pratiquée jusqu'alors, et être tournée vers la prévention. L'identification de ces ménages constitue un enjeu majeur, en lien avec les professionnels ou associations de

proximité qui ont un contact quotidien avec les populations et sont à même de les repérer, après une formation éventuelle aux problématiques de l'énergie et du climat : services sociaux, personnel de soin ou de services à la personne, Conseil général, Centre Communal d'Action Sociale, etc.

L'enjeu principal de la politique de réhabilitation sur le territoire est de lever les deux freins principaux à la réhabilitation, à savoir le financement des travaux et le statut d'occupation.

1.1. Agir vers les propriétaires non occupants

Les communes remarquent le développement de cas de mises en location d'appartements de mauvaise qualité issus d'un découpage de maison de centre-ville à des ménages souvent en difficulté. Les propriétaires bailleurs de ce type de logement, souvent réticents à l'engagement de travaux, sont très difficiles à sensibiliser. L'enjeu est de faire comprendre à ces derniers l'intérêt qu'ils ont à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements. La réduction des consommations induites, et donc celle des factures d'énergie, permet en effet de réduire les impayés.

1.2. Mettre en place une ingénierie technique et financière pour les travaux de réhabilitation énergétique

Le financement des travaux est un aspect crucial et délicat de la réhabilitation, où l'on voit se cumuler le tarissement des aides, le manque de capacités financières des ménages modestes et parfois la difficulté d'associer les propriétaires bailleurs. Une réflexion importante et partenariale doit être menée sur le sujet, afin de construire une ingénierie financière à la fois pragmatique, pertinente et efficace articulant, selon les actions et les cibles, aides publiques et financements privés.

Les communautés de communes de l'UCCSA doivent approfondir leur réflexion en la matière et trouver un accord sur une ligne de conduite commune, en lien avec les aides prévues dans le cadre départemental et surtout en prenant appui sur les dispositions nationales qui découleront du projet de loi sur la transition énergétique en cours d'élaboration. L'organisation d'une conférence financière permettrait de réunir en un même lieu les collectivités et les banques, en s'appuyant sur l'intérêt qu'ont ces dernières à réduire l'insolvabilité des ménages, afin de favoriser leur engagement dans le financement de travaux.

1.3. Favoriser la rénovation et l'efficacité énergétique au sein du parc tertiaire

Le tertiaire privé, notamment les commerces et les bureaux, représentent la moitié des consommations d'énergie et des émissions de CO₂ des bâtiments tertiaires (cf. diagnostic). Dans ces secteurs d'activité, les potentiels de gains y sont importants. L'enjeu financier de réduction des dépenses énergétiques est prégnant surtout pour les commerçants et les PME*. Fort d'un lien pérenne basé sur un travail de proximité avec les entreprises du territoire, le Pays prendra en charge, au moins en partie, et en lien avec le guichet unique de l'énergie et du climat et les chambres consulaires concernées, une **sensibilisation des commerçants et des entreprises**.

Dix communes du territoire regroupent en la matière 84% des émissions (cf. diagnostic). Ces communes phares doivent être ciblées en priorité.

Le **patrimoine des collectivités** constituent un levier d'action facilement actionnable à ne pas négliger. Un décret établissant une obligation de rénovation pour les bâtiments tertiaire est d'ailleurs prévu pour début 2014 et une charte anticipant ce décret a été ratifiée par les premiers signataires le 31 octobre 2013 (« Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés »).

Dans un souci d'exemplarité, leur **rénovation et la promotion d'une gestion économe de l'énergie** en leur sein sera une des priorités de la mise en œuvre du Plan Climat-Energie Territorial.

1.4. Favoriser la substitution d'énergie de chauffage

Le Pays du Sud de l'Aisne est un territoire boisé (environ 25% de sa surface) et le bois est l'une des sources principales de chauffage (32% des consommations d'énergie finale de chauffage). Cette ressource constitue donc un atout pour le Pays. Toutefois, cela ne représente que 17% des logements, ceux-ci étant très consommateurs. 17% des consommations d'énergie finale de chauffage sont liées à l'électricité (soit 27 % des logements), 23% au gaz (23% des logements) et 26 % aux produits pétroliers (soit 28 % des logements). Il faut donc œuvrer à la diminution de **la part du chauffage électrique et au fioul pour le logement**, en faveur d'alternatives plus vertueuses et adaptées au contexte territorial (bois-énergie, pompes à chaleur...).

Le secteur tertiaire, fortement dépendant des énergies fossiles (notamment les commerçants), ne doit pas être oublié et être incité également à se tourner vers d'autres modes de chauffage.

Il est à noter que le Conseil de développement du Pays du Sud de l'Aisne travaille actuellement au développement de la filière bois sur le territoire, que ce soit pour le volet énergie que pour le volet construction.

La problématique de l'eau chaude sanitaire peut être approfondie : la couverture du besoin par l'installation de panneaux thermiques représente un réel potentiel. Elle est cependant souvent freinée voire empêchée par deux facteurs : l'orientation des bâtiments et les refus de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour les secteurs ou bâtiments protégés. L'élaboration, sur l'exemple du Bas-Rhin, d'un guide d'installation de panneaux solaires, en partenariat avec l'ABF, permettrait de multiplier les chances d'acceptation des dossiers.

2. GARANTIR LA QUALITE DE LA CONSTRUCTION NEUVE

La garantie de la qualité de la construction neuve sur le territoire passe par le **respect des réglementations thermiques** (notamment la RT 2012, généralisée depuis le 1^{er} janvier 2013) **et la structuration des filières d'éco-construction**. Si la réhabilitation présente le potentiel de gain principal, la qualité de la construction participe également à ces gains mais dans une vision de long terme.

Le territoire est caractérisé par un parc de logements composés majoritairement de maisons individuelles (cf. diagnostic). Cette tendance s'accroît puisque 80% des logements commencés dans le Pays du Sud de l'Aisne entre les années 2000 et 2007 étaient des logements individuels¹. Or, non seulement ces derniers sont plus énergivores que les logements collectifs, mais leur construction est plus gourmande en espace et moins propice à la mise en place de réseaux de chauffage collectif. Une **réflexion sur la construction de formes urbaines plus compactes** (individuel groupé, petits collectifs) doit être lancée. Ce point touche à des sujets hautement sensibles, notamment en zone rurale, de la densité et de la représentation « rêvée » de la maison individuelle dont se sont emparés la plupart des promoteurs. L'enjeu sera donc à la fois de co-construire avec les acteurs et les habitants les nouvelles formes de logements qui verront le jour sur le territoire à l'avenir, tout en menant un effort conséquent de sensibilisation. Il est en effet nécessaire de valoriser des exemples d'opérations denses réussies, sans compromis sur la qualité de vie offerte. L'objectif est de montrer qu'il existe un compromis entre le collectif et le pavillonnaire.

¹ Chiffres Diagnostic du SCoT.

2.1. S'engager sur des filières nouvelles et locales d'éco-matériaux (bois-construction, fibres de lin, productions de chanvre locales pour l'isolation...)

A travers le pôle d'excellence du Bâtiment Durable et de l'Habitat Sain, le territoire s'est engagé dans la maîtrise des techniques de construction durable et saine, économe en énergie. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre de matériaux et énergies renouvelables.

Un des objectifs principaux réside dans l'organisation de l'ensemble des filières d'éco-matériaux, pour aider les entreprises à s'y intégrer, et notamment développer le marché émergent des agro-matériaux. Le territoire a besoin d'initiateurs afin d'impulser une dynamique autour des coopératives agricoles, zones industrielles, filière agro-chimique pour le développement des matières de deuxième génération... Ceci permettra également d'améliorer la lisibilité et la communication autour des professionnels de chaque filière.

Globe 21, dans le cadre de la Charte du Pays, sensibilise les entreprises locales et participe au projet européen CAP'EM². Dans le prolongement de son action en matière d'éco-construction, le Pays pourra **s'appuyer en partie sur cette association pour enclencher une prise de conscience locale**. L'enjeu est de poursuivre cette mobilisation avec le monde agricole pour qu'il apporte son soutien au développement de ces filières de production (lin, chanvre...). **La signature d'une ou plusieurs chartes sera envisagée pour formaliser l'engagement des acteurs**. Le développement de ces filières pourrait notamment être soutenu par le programme européen LEADER (en fonction du contenu et des modalités du prochain programme).

2.2. Former et informer l'ensemble des acteurs

La réalisation des objectifs, notamment concernant la qualité des bâtiments, nécessite une progression des savoir-faire de la conception, de la maîtrise des techniques et de l'organisation des travaux. Dans le cadre du Pôle d'Excellence du Bâtiment sain et durable, cette progression doit être assurée, notamment par le biais de la formation des professionnels. Cette démarche doit être mise en place avec l'ensemble des partenaires concernés (Région, organisations professionnelles, Fédération Française du Bâtiment...) afin d'assurer l'atteinte des objectifs et le développement des éco-filières.

Conformément aux orientations du SRCAE de Picardie, le pôle d'excellence du Bâtiment Durable et de l'Habitat Sain participe à l'émergence d'une offre globale de travaux, en favorisant les échanges entre professionnels.

² Le projet CAP'EM « Cycle Assessment Procedure for Eco-Materials » est un programme nord-ouest européen dans lequel 11 partenaires-experts apportent leurs contributions, expériences et savoir-faire afin d'augmenter la production, la distribution et l'utilisation des éco-matériaux (www.capem.eu).

AXE 3 : FAIRE DU PAYS UN POLE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Le tissu économique local est bien ancré sur le territoire et relativement dynamique. Contrairement à d'autres territoires de la région, il a su faire face à la crise industrielle, en conjuguant consolidation des industries qui ont su se maintenir et développement d'une économie tertiaire et logistique, en se focalisant notamment sur des secteurs porteurs : les services à la personne, l'économie présentielle, l'agroalimentaire et l'économie verte.

L'enjeu pour le territoire est de construire un projet économique pérenne, qui allie contraintes de foncier, prise en compte des caractéristiques de l'armature urbaine, des infrastructures de transport et dynamiques économiques globales.

1. LE SECTEUR AGRICOLE

L'agriculture reste une activité majeure sur le territoire. Elle couvre 6% de sa superficie et concerne 10% des emplois. Si cette activité est cruciale, tant en termes économique, de cohésion sociale, d'identité locale, de préservation d'espaces ouverts... elle s'avère être également fortement émettrice de gaz à effet de serre, notamment pour les grandes cultures. Sont en cause principalement les fertilisants utilisés pour la plupart des cultures.

1.1. Sensibiliser et favoriser l'engagement des exploitants vers des pratiques agricoles plus sobres et moins émettrices

Outre les émissions de gaz à effet de serre importantes qui lui sont liées, l'activité agricole est globalement génératrice de pressions fortes sur les eaux superficielles. Le développement de pratiques plus sobres et respectueuses de l'environnement constitue un enjeu majeur pour la pérennité d'une activité en accord avec les orientations globales que se donne le territoire. Un **partenariat** est à poursuivre **avec la Chambre d'Agriculture**, afin de développer une **sensibilisation** des agriculteurs aux conséquences des différentes pratiques : sol à nu, labours profonds, maîtrise des dosages d'engrais, choix des variétés... et aux améliorations possibles. Cette information devra pouvoir se décliner de manière spécifique selon les types de culture et les traditions locales : particularité de la culture de la vigne (AOC Champagne dont les règles de production et d'élaboration sont très strictes, cadrées et contrôlées), techniques d'élevage, remplacement des cultures fourragères par des légumineuses...

Les **pratiques biologiques** seront **encouragées**. L'installation ou la reconversion d'agriculteurs vers des productions biologiques seront coordonnées autant que possible avec la politique de sécurisation des points de captage d'alimentation en eau potable. Ce travail est déjà amorcé avec le partenariat entre la Chambre d'Agriculture et la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry dans le cadre de la démarche Faible Impact Environnemental. Il vise, entre autre, à favoriser la consommation de produits locaux par exemple dans le cadre de la restauration collective.

1.2. Développer les synergies entre le monde agricole et les autres secteurs économiques

La **diversification des activités agricoles**, en particulier le développement culturel et touristique lié à l'agriculture, bénéficie d'un contexte favorable, basé sur une demande forte des consommateurs et un soutien du programme européen LEADER (en fonction du contenu et des modalités du prochain programme). Il s'agit là d'une opportunité pour le **développement d'une offre variée de produits issus d'une agriculture locale**, à laquelle on propose ainsi d'autres débouchés : vente de proximité et vente directe, œnotourisme, etc. De manière globale, une offre d'agrotourisme peut être développée autour des produits locaux et d'un hébergement chez l'exploitant en partenariat avec les producteurs, la Maison du Tourisme, la Chambre d'Agriculture...

Lorsque l'on parle de circuit court, il faut également penser à l'approvisionnement de l'industrie agro-alimentaire locale, mais également à celui des autres industries ou secteurs potentiellement consommateurs (éco-matériaux...). Il existe un **fort besoin de mise en relation des agriculteurs et du monde industriel**, dont des modalités sont à déterminer avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie Territoriale et la Chambre d'Agriculture. On pourra pour cela s'appuyer sur le pôle de compétitivité Industrie et Agro-Ressources (IAR), engagé dans le développement de technologies et de produits substituant des matières premières d'origine pétrolière par des productions végétales agricoles, forestières et algales.

2. LE SECTEUR INDUSTRIEL

2.1. Diminuer la sensibilité du secteur de l'industrie aux évolutions du prix de l'énergie

Un des points clés pour assurer la compétitivité territoriale du secteur industriel, qui est fortement exposé à la concurrence, est de diminuer ses coûts de production. Ceci passe par l'optimisation des consommations en ressources énergétiques et en matières premières. L'enjeu principal doit être la mobilisation des différents acteurs : engager le dialogue avec chacune des entreprises, inciter à la réalisation de bilans et de travaux d'économie d'énergie, développer des chartes, des conventions de déversement pour les eaux usées, etc. Un **travail partenarial avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie Territoriale** doit être engagé afin de favoriser ces évolutions, en ciblant prioritairement l'optimisation des procédés et des bâtiments industriels.

2.2. Développer l'économie circulaire et les parcs éco-industriels

L'approche consiste à organiser des complémentarités entre entreprises sur le territoire sur les thématiques de l'énergie, des matières premières, de la mobilité, etc. Par exemple, les déchets d'une entreprise peuvent être utilisés en tant que matière première pour une autre : les déchets de scierie comme combustible, l'eau de refroidissement comme eau de lavage ou chauffage des serres, les déchets alimentaires en compost... **Le développement de parcs éco-industriels autour de quelques sites clés déjà implantés sur le territoire doit être étudié.** Il est pour cela nécessaire d'anticiper et d'identifier les éventuelles complémentarités entre les entreprises, par exemple en introduisant des activités tertiaires

consommatrices de chaleur à proximité d'industries productrices de chaleur fatale³ issue de leurs procédés.

3. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE VERTE

Les actions relatives à la **structuration des filières de l'éco-construction**, à l'**optimisation des activités logistiques**, au **développement de l'économie circulaire** et d'**une agriculture raisonnée et/ou biologique**, participeront au développement et à l'assise d'une économie verte sur le Pays du Sud de l'Aisne.

4. VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

4.1. Améliorer la valorisation des déchets

Le Pays du Sud de l'Aisne dispose de systèmes de collecte et de traitement des déchets efficaces, ainsi que d'un nombre important de déchetterie. Les diagnostics du SCoT et du PCET ont cependant mis en lumière une gestion des déchets fermentescibles⁴ problématique et non harmonisée sur le territoire. Certaines collectivités ne collectent pas les déchets végétaux destinés au compostage en porte à porte mais privilégient le compostage individuel et/ou l'apport en déchetterie. On remarque également un traitement par enfouissement encore trop important.

On a tendance à penser les productions biologiques d'un territoire, ainsi que les terrains nécessaires, de façon séparée, alors même qu'ils font appel aux mêmes ressources. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources du territoire, il est nécessaire de **mettre en place une stratégie globale et durable pour le territoire** et de ne pas cloisonner les filières.

Il est à noter que le Conseil de développement du Pays du Sud de l'Aisne a engagé des réflexions sur ce thème (ex. : mise en place de dépôt Relais pour les textiles). Il participe également aux réflexions sur la mise en œuvre d'une ressourcerie/recyclerie sur l'ensemble du territoire.

Favoriser le développement de la méthanisation des effluents et des déchets verts

Les déchets verts issus des exploitations agricoles constituent potentiellement des ressources énergétiques précieuses, si l'on développe leur valorisation de manière efficace. Le **potentiel en déchets fermentescibles et la mutualisation** entre les agriculteurs et d'autres acteurs/producteurs de déchets organiques (résidus agro-alimentaires en période froide par exemple) **doit être évalué** pour confirmer ces orientations. Si le potentiel s'avère intéressant, il s'agira de favoriser le développement des installations de méthanisation dans un cadre coopératif.

La qualité et la productivité des sols se sont dégradées au fil des années. Il est donc nécessaire de favoriser un retour de la matière organique au sol pour reconstituer de l'humus. Or, les tonnages de déchets verts sont très importants sur le territoire et génèrent des coûts de gestion extrêmement élevés. Pourtant, leur méthanisation⁵ permettrait la production d'électricité et l'utilisation des digestats qui résultent de ce

³ Se dit d'une énergie inutilisée ou inutilisable parce qu'elle est piégée dans des matériaux ou perdue dans des flux incontrôlés (source : <http://www.connaissancedesenergies.org/qu-est-ce-que-l-energie-fatale-121219>).

⁴ Déchets composés de matières organiques biodégradables (source : Glossaire en ligne ADEME).

⁵ Transformation des matières organiques par "fermentation anaérobie" (raréfaction d'air) et "digestion". La méthanisation conduit à la production : de biogaz essentiellement constitué de méthane et d'un digestat éventuellement utilisable, selon sa qualité, après compostage (source : Glossaire en ligne ADEME).

processus en remplacement des engrais. On crée ainsi un cycle qui conserverait un retour de la matière organique au sol. La **valorisation énergétique de la biomasse⁶ participera ainsi au développement d'une conception patrimoniale des sols**, en complément des stratégies foncières de préservation des terres agricoles.

Le compostage sur place des matières ligneuses, plus difficilement dégradables, permettra de limiter les coûts de transport, d'investissement et de traitement de ces déchets.

Trouver un équilibre entre réduction des déchets à la source et optimisation des modes de traitement des déchets

Incineration, compostage, méthanisation, les possibilités de traitement et de valorisation sont nombreuses. Des optimisations avec le secteur industriel devront être envisagées, comme la revente de chaleur d'une usine d'incineration par exemple, dans le cadre du développement de l'économie circulaire.

La question de l'irréversibilité des infrastructures de traitement est particulièrement aiguë dans le domaine des déchets : une fois que l'installation de traitement est construite, il existe une nécessité de rentabiliser l'investissement. Cela conduit parfois à des actions émettrices de gaz à effet de serre (ajout de déchets recyclés pour augmenter la puissance calorifique des déchets afin de permettre une valorisation énergétique par exemple). C'est la raison pour laquelle **la réduction des déchets à la source est le premier levier d'action** afin d'éviter les surinvestissements. Pour plus d'efficacité ces solutions devront être réfléchies au niveau intercommunal, afin d'harmoniser les stratégies, d'optimiser les structures et de bénéficier d'économies d'échelle, quitte à conserver certaines mesures au libre arbitre des communes. Une étude pourra venir statuer sur l'opportunité de nouveaux investissements et les potentiels d'optimisation des structures existantes. Elle prendra en compte deux tendances contradictoires : la réduction des déchets suite aux évolutions comportementales et l'augmentation en parallèle des tonnages de déchets récoltés consécutive au développement du territoire.

Il est à noter que le territoire travaille actuellement à la création d'une plateforme de tri et de valorisation des déchets du bâtiment et des déchets verts à Lucy-le-Bocage. Ceci permettra aux professionnels du territoire de trouver à proximité de leur activité un lieu de valorisation de leurs déchets. Il est également envisagé que cette plateforme serve à stocker les ressources nécessaires au bois-énergie.

4.2. Développer des filières innovantes de production et de stockage d'énergies locales et renouvelables

Afin de respecter les objectifs nationaux et internationaux en matière d'énergie et de climat, le développement des ressources énergétiques locales doit être promu. Les conditions sont favorables : le territoire bénéficie de nombreux gisements en énergies renouvelables (EnR) et des aides financières de l'Etat existent pour tout projet d'exploitation d'EnR. De plus, a été créé au niveau régional un contrat de filière et un pôle d'excellence régional bois sur lequel s'appuyer.

⁶ La biomasse est "la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers". Ces matières peuvent dégager de l'énergie soit par combustion directe ou suite à une ou plusieurs étapes de transformation (source : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie).

Les deux gisements les plus intéressants, en dehors de la biomasse, déjà traitée ci-dessus, sont l'énergie éolienne et le bois (cf. diagnostic). Toutefois, le développement de l'ensemble des énergies renouvelables pourra faire l'objet d'une étude plus approfondie.

L'énergie éolienne

La région Picardie bénéficie d'un fort potentiel éolien. **Le territoire doit se positionner quant à un équilibre de traitement entre les enjeux croisés du développement de l'éolien et du développement touristique**, en cohérence avec le schéma régional de l'éolien joint au SRCAE de Picardie (cf. diagnostic).

La filière bois

Le Conseil de développement de l'UCCSA a engagé des réflexions sur le développement et la structuration d'une filière bois (énergie et construction) à l'échelle du Pays, avec notamment la mise en place d'actions complémentaires adoptées par les élus et exposées lors du Séminaire Bois Energie en date du 05 mai 2011. Une étude menée par l'ONF a conclu sur la possibilité de mobiliser 1 500 m³/an de bois-énergie à partir de la seule forêt de Verdilly. **Le développement de cette filière à grande échelle, pour alimenter des chaufferies dédiées ou des réseaux de chaleur doit cependant être réfléchi de manière approfondie.** Il faut prendre en compte les différents freins potentiels : respect de la conservation de la fertilité des sols, majorité de massifs appartenant à des propriétaires privés, prix de revente qui sera proposé, accessibilité... Le développement de la filière bois ne doit cependant pas être pensé de manière trop « localiste » et doit également prendre en compte les gisements forestiers sur la frange est du territoire.

L'association Globe 21 a lancé en 2013 un diagnostic qui vise, à termes, à développer la valorisation de la forêt et plus particulièrement l'usage du bois dans la construction à l'échelle du Pays du Sud de l'Aisne.

AXE 4 : ŒUVRER POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1. MAITRISER L'URBANISATION ET OPTIMISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

1.1. Renforcer l'intégration des enjeux climat-énergie dans les PLU et projets urbains

Les impacts des choix d'urbanisme, d'aménagement et de l'urbanisme réglementaire en matière d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre sont déterminants et touchent l'ensemble des secteurs : bâtiment, transport de personnes et de marchandises, activités économiques, ressources naturelles... Ils doivent donc être pensés dans une optique de sobriété et de résilience du territoire.

Les orientations climat-énergie du PCET doivent être traduites réglementairement et opérationnellement au sein des documents d'urbanisme : choix de densité, facilités accordées aux installations d'énergies renouvelables, prise en compte des réseaux énergétiques actuels et futurs dans les projets et la planification, etc. Les deux orientations principales en la matière sont :

- **l'optimisation de l'espace** : par la densification, notamment des activités, le développement de formes urbaines plus compactes, l'économie des terres agricoles, la reconstruction des zones construites sur elles-mêmes (réutilisation des bâtiments existants pour les besoins de logements nouveaux, reconversion des friches...);
- **la prise en compte les évolutions liées au changement climatique** : la prise en compte des risques liés au changement climatique sera systématisée. En accord avec les dispositions du SRCAE* de Picardie, « les options les plus robustes par rapport aux hypothèses d'évolution du climat » seront privilégiées.

La réalisation concomitante du SCoT, du PCET et d'une étude trame verte et bleue par l'UCCSA simplifie l'identification et la prise en compte de ces enjeux par les différents documents d'urbanisme locaux. A travers son rôle de personne publique associée, l'UCCSA accompagne les élus du territoire dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.

Une attention particulière sera portée à la sensibilisation et à la cohérence des choix entre les différents acteurs (collectivités territoriales, Etat, aménageurs, promoteurs...). Les choix définis dans les documents de planification comme ceux réalisés dans le cadre des projets urbains auront un impact direct sur le quotidien et le cadre de vie des habitants et des usagers. La mise en place d'une **concertation autour de ces choix** sera indispensable à la fois pour qu'ils soient acceptés et entraîner la mobilisation de tous.

1.2. Préserver et développer les services au sein des pôles relais du SCoT

Les services à la personne ont été identifiés par le diagnostic du SCoT comme un secteur offrant une réelle perspective d'avenir, tant du point de vue économique que du point de vue du cadre de vie, et à

développer en priorité. Cette opportunité, qui s'inscrit dans le cadre du vieillissement généralisé de la population, est à mettre en relief avec la faible densité du territoire et la problématique d'accessibilité aux services, souvent dispersés, générateurs de déplacements multiples, peu adaptés aux personnes âgées et isolées. Ces déplacements pour des motifs divers (autres que les achats, le travail, les loisirs ou les études) constituent d'ailleurs 45% des motifs de déplacement.

De manière générale, le constat de la fermeture des services publics (agences postales...) ou privés (commerces de proximité) en milieu rural est avéré. Associé au vieillissement de la population et à la hausse des prix du carburant, il rend prégnant le besoin de lutter contre un accroissement de l'isolement et de la dépendance.

Un projet spécifique doit être formulé pour les zones rurales, afin de ne pas les laisser dépérir et créer une fracture sur le territoire. La question du maintien des services et des activités doit par conséquent constituer une priorité. L'organisation du **regroupement de ces services au sein des pôles relais** (cf. SCOT), associée à un service de navette ou de covoiturage doit être privilégiée dès que possible, notamment en matière d'offre de soins.

1.3. Favoriser la mixité fonctionnelle

Une mixité fonctionnelle des espaces urbains et des centres bourgs alliant autant que possible habitat, équipements, services, commerces, emplois et espaces verts aura pour double effet de limiter les déplacements motorisés en nombre comme en distance, tout en augmentant l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie. Ces mesures peuvent être traduites réglementairement dans les PLU, en n'autorisant pas la monofonctionnalité.

1.4. Maîtriser et juguler l'étalement urbain

Le territoire souffre d'une consommation d'espace importante dans les espaces ruraux, suivant une dynamique typique de périurbanisation : développement démographique dans les zones rurales, perte de vitesse des pôles urbains (Château-Thierry, Fère-en-Tardenois et Charly-sur-Marne). Il en résulte un allongement des distances parcourues en transport individuel, les zones qui se développent étant mal desservies au vu de leur caractère peu dense. Pour stopper cette dynamique, les documents d'urbanisme s'attacheront à **fixer des conditions limitées pour les extensions urbaines**, en cohérence avec l'offre en équipements structurants et de proximité existante. Il s'agira en particulier de développer en priorité l'urbanisation (ex. : installation de nouvelles entreprises) à proximité des axes de transport, en accord avec les objectifs du SRCAE de Picardie.

2. LE TRANSPORT DE VOYAGEURS : REDUIRE LES EMISSIONS LIEES A L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

La caractéristique rurale du territoire confère à ce dernier une dépendance à la voiture individuelle qu'il est impératif de réduire. En la matière, le pragmatisme est de rigueur : la faible densité du Pays du Sud de l'Aisne entraîne des difficultés d'accès aux services et aux commerces, ainsi que des difficultés d'efficacité et de rentabilité des transports collectifs. Si les politiques d'aménagement urbain œuvreront d'ici à 2050 à modifier l'aménagement du territoire afin de l'amener vers davantage de sobriété, la voiture restera le moyen le mieux adapté à la vie quotidienne.

L'enjeu principal est donc d'adapter la mobilité quotidienne à la fois aux besoins des habitants et des usagers et aux caractéristiques du territoire.

L'appropriation par tous de nouvelles solutions de mobilité constituera la garantie de leur utilisation et du changement de comportement. Il est donc impératif d'impliquer et de concerter les usagers et les différents acteurs locaux (organismes de transport, services, commerces...) dans la construction de ces nouveaux dispositifs.

2.1. Une priorité : définir une stratégie de mobilité adaptée au territoire

En matière de mobilité, les collectivités disposent de leviers plus ou moins directs selon les cas : l'organisation des services, comme le Transport A la Demande (TAD), l'animation, l'organisation, voire l'amplification d'initiatives privées de type covoiturage.

Le Pays du Sud de l'Aisne définira ainsi **une stratégie de mobilité qui prenne en compte les expériences déjà menées et qui s'intègre dans le cadre du schéma départemental des transports et de ses liaisons avec les pôles urbains voisins**. La réflexion menée sur la constitution d'un syndicat mixte départemental afin de coordonner le service entre zones urbaines et rurales pourrait être l'occasion d'engager la discussion. Cette stratégie s'appuiera sur la compréhension des besoins et des pratiques, afin de répondre au mieux à la réalité des flux et à leurs déterminants. Il pourra également susciter des initiatives d'acteurs locaux, mobiliser et coordonner les opérateurs.

Elle s'appuiera également sur une politique de sensibilisation, voire d'incitation de la population au changement de son rapport aux transports. Cette dernière sera idéalement menée de manière partenariale entre le Pays, les intercommunalités et les communes. Il ne faut pas, en effet, négliger l'importance de la démocratie de proximité dans l'évolution des comportements des citoyens, dans un contexte en changement, de crise sociale et économique.

Les orientations détaillées ci-après pourront être envisagées dans le cadre de cette réflexion.

2.2. Développer l'information des populations, l'accompagnement, la promotion de l'intermodalité par la mise en lien des différents modes de transports

L'objectif premier est de **fournir à l'utilisateur une information en temps réel**, afin qu'il puisse organiser ses déplacements en combinant les transports collectifs et individuels. La mise en lien des différents modes de transports (intermodalité) constitue un levier efficace à des coûts faibles, grâce notamment aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

La mise en place d'une **centrale d'information multimodale** permettrait d'organiser les différentes données et information de manière mutualisée sur l'offre de services des infrastructures et réseaux de transport public. L'échelle la plus pertinente pour la mise en place d'une telle centrale est le département, voire la région. Cela implique une réflexion commune, l'articulation des actions (concordance des horaires...), ainsi que le montage de partenariats entre les collectivités et les détenteurs et gestionnaires des différentes informations.

La **coordination des services de transport collectifs entre eux** (trains, autocars, bus), **mais aussi des véhicules individuels ou partagés** (stationnement, rabattement) est essentielle, afin de créer un service global de mobilité à même de garantir une efficacité et un confort d'usage propres à concurrencer la voiture individuelle.

2.3. Développer le travail et les services à distance

Les déplacements domicile-travail constituent le poste le plus important en termes de distance parcourue quotidiennement. Ils représentent d'ailleurs une dépense moyenne de 893 €/an et par ménage. Cette somme est vouée à augmenter dans les années à venir. Le caractère rural, associé à une tertiarisation croissante des emplois, aboutit à une distance domicile-travail plus longue que pour les autres motifs de déplacement (en moyenne 2,4 km/déplacement). Si le **télétravail** est encore peu répandu, il représente une voie intéressante pour réduire le nombre et la distance des déplacements quotidiens. Il conjugue en effet des avantages économiques, environnementaux et, potentiellement, de qualité de vie pour l'employé, qui perd moins de temps en transport tous les jours. La réflexion pourrait porter sur la mise en place de structures favorisant le développement du télétravail comme des « smart work center » : centres de télétravail qui proposent un équipement haut de gamme (téléprésence, très haut-débit, etc.) ainsi que, potentiellement, des services tels que crèche, restaurant d'entreprise, etc. à des particuliers travaillant ou non pour une même entreprise.

En matière de services publics, la **dématérialisation** sera développée dès que cela sera possible et pertinent, dans la même optique de limitation des distances à parcourir pour les citoyens.

Travail et services à distance impliquent tous deux l'existence d'**infrastructures numériques de qualité**. La couverture du territoire, qui entre dans le cadre des objectifs régionaux, est couverte par le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (adopté en 2011) en constitue une condition indispensable. Le SCoT* pourra fixer des orientations en faveur de l'amélioration de la couverture numérique du Pays.

2.4. Développer une offre de transport alternative à la voiture individuelle efficiente et adaptée au territoire

Développer le transport à la demande

Le levier réel de réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie repose notamment sur le **renforcement du transport à la demande (TAD)**. Ce système est plus flexible, adaptable aux besoins, accessible à des personnes à mobilité réduite, organisé avec des véhicules plus légers que les transports en commun traditionnels.

Développer les systèmes de voiture partagée (covoiturage, auto-partage)

Si l'utilisation de la voiture ne peut être remise en cause sur un territoire comme celui du Pays du Sud de l'Aisne, l'augmentation du taux d'occupation des véhicules, le plus souvent affectés à un utilisateur unique, constitue un levier efficace en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La mutualisation des véhicules représente également un gisement d'économies substantielles tant pour les ménages (coût du déplacement), les entreprises (utilisation du parc, accessibilité des employés et/ou clients) que pour les collectivités (encombrement, pollution, émissions de CO₂). Les différentes pistes de mutualisation des véhicules doivent pouvoir être explorées et développées si elles s'avèrent pertinentes :

- **développer le covoiturage**, en intégrant l'action et la réflexion territoriale avec celle menée par le Conseil général qui a mis en place une plateforme qui répertorie l'information sur le covoiturage. Pour garantir l'efficacité et l'attractivité du covoiturage, il ne faut en effet pas se limiter aux limites administratives du Pays mais couvrir le bassin de vie. Cela permettra d'éviter l'écueil d'une multiplication de dispositifs non coordonnés et mutualisés. Les collectivités du territoire auront à charge, dans l'exercice de leurs compétences en matière de voirie notamment, d'inciter à l'utilisation du covoiturage en offrant des facilités de stationnement, des aires de covoiturage... Le

Conseil de développement de l'UCCSA en partenariat avec le Conseil général a déjà pu identifier au moins un site par communauté de commune susceptible d'accueillir une aire de covoiturage. L'objectif est d'assurer un maillage du territoire ;

- **promouvoir l'auto-partage**, dans une version adaptée au caractère peu dense du territoire, en valorisant les flottes de véhicules d'entreprise et des collectivités locales, souvent sous-utilisées, et en explorant des formes d'auto-partage entre particuliers⁷ ;
- **interroger de nouvelles possibilités d'offres de services**, comme le complément du service initial rendu par certains professionnels (santé, services à la personne ou à l'entreprise) par un service de mobilité, comme l'accompagnement en voiture notamment en direction des personnes âgées (ex. : actions du Centre Communal d'Action Sociale, communautés de communes) ;
- **favoriser les initiatives sur le territoire**, à travers, par exemple, le développement des plans de déplacement d'entreprise (PDE), d'administration (PDA) ou interentreprises (PDIE) qui participent également à l'optimisation des déplacements de personnes ;
- **déployer des services sociaux partagés d'accès à la mobilité pour les personnes sans voiture**, portés par des organismes mutualistes ou des associations qui assurent le déplacement des personnes (covoiturage, transport micro-collectif) et mettent à disposition des véhicules deux et quatre roues (ex. : actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Développer les modes de transport actifs (marche, vélo)

Avec 3% de part modale, les modes actifs sont extrêmement peu utilisés sur le territoire. Les distances importantes propres au caractère rural du territoire, conjuguées au relief des coteaux de la Marne, ne constituent pas des caractéristiques encourageantes pour le développement de l'usage du vélo. Toutefois, les modes actifs représentent 25 % du nombre de déplacements. De plus, le territoire dispose d'une marge de progression pour rendre l'utilisation du vélo et de la marche plus attractive. La reconquête de l'usage des modes actifs aux abords des bourgs et des centres villes est possible, à travers le **renforcement et la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons, le développement d'une offre de stationnement spécifique aux 2 roues, la réduction de la vitesse automobile sur des secteurs déterminés.**

Par exemple, dans un objectif de sécurisation des abords des écoles (stationnement anarchique...), une réflexion peut être menée sur la mise en place de dispositifs type « pedibus ». Les enfants sont amenés à un arrêt de bus prévu à cet effet par leur parent. Un animateur les accompagne ensuite à pieds jusqu'à l'école. D'autres modalités de mise en œuvre peuvent être envisagées. Actuellement, des animateurs de la ville de Château-Thierry accompagnent les enfants, à pieds, de l'accueil de loisirs jusqu'à l'école pour éviter les transports en minibus.

2.5. Faire évoluer le rapport au véhicule individuel en encourageant l'utilisation de véhicules adaptés au quotidien

Dans beaucoup de situations, l'utilisation d'une voiture individuelle demeure indispensable. Le choix du véhicule utilisé, en cohérence avec l'usage qui en est réalisé, s'avère alors déterminant. Un important effort de pédagogie est nécessaire, afin de favoriser un véritable bond culturel dépassant le caractère symbolique conféré au type et à la taille des véhicules achetés. Le message à transmettre, qui va à l'encontre de la

⁷ Des offres commerciales se développent en France pour accompagner ce type d'initiative : <http://www.buzzcar.com/fr/>, <https://fr.cityzencar.com/>

plupart des messages marketing et publicitaires courants, est clair : **l'achat doit être réalisé en fonction de l'usage prévu, en adéquation avec les conditions de vie et de revenu des ménages, tant en termes de dimensionnement que de technologie utilisée.**

L'accent peut également être mis sur le développement de l'utilisation des véhicules dit « propres » comme les véhicules électriques ou ceux au gaz naturel (ce gaz pouvant provenir de station de méthanisation). Cependant, pour pouvoir développer ces systèmes, les équipements nécessaires devront être réfléchis en amont (ex. : bornes électriques).

3. LE TRANSPORT DE MARCHANDISES : OPTIMISER LES DIFFERENTES SOLUTIONS

Les alternatives au transport routier, principal responsable des émissions de gaz à effet de serre concernant le transport de marchandises, sont très faibles et dépendent davantage de l'échelle régionale ou nationale que de celle du Pays. Certaines pistes d'actions peuvent cependant être explorées.

L'enjeu principal est de lier efficacité et pragmatisme pour favoriser un transport de marchandises moins émetteur en GES sur le territoire.

3.1. Une priorité : organiser et optimiser les livraisons de marchandises agricoles et alimentaires

Il existe sur le territoire des marges de manœuvre en matière d'optimisation des chargements, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication. Dans les livraisons urbaines, la demande croissante de « juste à temps » s'est révélée coûteuse environnementalement et financièrement. Une réflexion départementale a été lancée avec les transporteurs et l'association de logisticiens ABdelog sur la problématique du dernier kilomètre. Il serait judicieux pour le Pays de se rapprocher de cette initiative, afin notamment de faire expérimenter des solutions **concernant les capacités de groupage des livraisons** :

- **groupage par l'amont** : chargement d'un camion par un grossiste et livraison de plusieurs clients ;
- **groupage par l'aval** : regroupement des magasins d'une même rue ou d'une même zone, aux activités et produits potentiellement différents. C'est alors une camionnette, ou autre véhicule relativement léger, qui fait le tour des grossistes.

Une organisation fine de ces systèmes de groupage permet de réduire fortement les coûts et les émissions de GES.

La **formation des transporteurs routiers à l'éco-conduite** peut permettre un gain supplémentaire d'environ 10%.

3.2. Favoriser le développement des alternatives au transport routier

Assurer une desserte ferroviaire pour le transport de marchandises

Le projet et les études lancées sur la gare de Château-Thierry sont l'occasion **de se poser la question du maintien d'une voie pour laisser les trains de marchandises entrer en cœur de ville et faciliter les livraisons urbaines** (aménagement des voies inoccupées pour faire un quai de transfert). La situation en zone inondable des environs de la gare peut toutefois constituer un frein au stockage et au déstockage des



marchandises. La spécialisation dans le transport de marchandises de la gare de Fère-en-Tardenois, évoquée lors du Forum Plan Climat, pourrait être soutenue.

L'avancement et les orientations choisies pour le projet national d'autoroute ferroviaire Atlantique doivent être suivis avec attention. Un itinéraire de secours traversant la Picardie, au tracé encore peu précis, est actuellement évoqué.

Explorer les potentialités de développement du transport fluvial

Si le gabarit de la Marne est peu adéquat pour le développement de ce dernier, la possibilité d'utiliser des péniches de taille moins importante devrait être étudiée, dans la perspective de l'ouverture prochaine du canal Seine-Nord.

AXE 5 : ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est désormais une réalité. Ses impacts ne pouvant plus être intégralement évités, il s'agit aujourd'hui d'agir, chacun à son échelle (particulier, collectivités, Région, Etat, instances internationales...), pour limiter la vulnérabilité du territoire aux différents aléas envisageables (cf. diagnostic). Pour cela, le Pays du Sud de l'Aisne a identifié trois axes de travail.

1. CONNAITRE ET INFORMER LA POPULATION SUR LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE POUR MIEUX L'ANTICIPER

Le Pays du Sud de l'Aisne est d'ores et déjà soumis à différents aléas avérés, que le changement climatique risque encore d'accentuer : inondations, coulées de boue, mouvements de terrain liés au phénomène de retrait/gonflement des argiles. Afin de limiter la vulnérabilité des populations, il est impératif de mener une réponse en deux temps :

- **améliorer la connaissance de ces risques** à travers des études et **intégrer les évolutions liées au changement climatique** dans les documents de prévention des risques. S'il est avéré que le changement climatique aura des impacts non négligeables sur les secteurs agricole et viticole, combinant des effets positifs et négatifs, la teneur exacte et la portée de ces effets reste encore incertaine et peu précise ;
- **sensibiliser les populations** à ces derniers, et notamment les plus exposées (personnes âgées et professionnels sensibles aux conditions climatiques). La cause principale de vulnérabilité des populations est en effet le plus souvent l'ignorance du danger (inondations, canicule...).

2. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

La ressource en eau est jugée satisfaisante sur le territoire (cf. diagnostic SCOT). Elle subit néanmoins des pressions anthropiques importantes et fait l'objet de conflits d'usage entre la consommation comme eau potable et son usage pour les différentes activités économiques du territoire. Le changement climatique pourrait ajouter une pression quantitative supplémentaire sur la ressource. **Les connaissances en la matière doivent être développées, tout comme sur l'ensemble de la question de l'adaptation au changement climatique** sur le territoire (cf. Axe 3, partie « Le secteur agricole »).

Il est à noter que les animateurs Contrat Global pour l'Eau travaillent sur ces questions. Leur expertise sera donc une aide précieuse. En outre, l'UCCSA dans le cadre de sa mission d'animation de la gestion des espaces publics accompagne, sur la base du volontariat, les communes du Pays du Sud de l'Aisne dans la réduction de leur utilisation des produits phytosanitaires. Elle a également mis en place un partenariat avec l'Union des Services d'Eau potable du Sud de l'Aisne pour sensibiliser les particuliers à des pratiques d'entretien de leur jardin plus durables.

3. ADAPTER LES BATIMENTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique entraînera à la fois une hausse des périodes de fortes chaleurs et une pression importante sur la ressource en eau. L'adaptation des logements, existants comme neufs, en fonction de ces évolutions sera encouragée. Il faudra intégrer en particulier les notions de confort d'été en offrant des alternatives à la climatisation électrique.